



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DIRECTION GÉNÉRALE DE  
LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE  
DE LA  
POLICE JUDICIAIRE

-oOo-

PV n° 10-00004/105

AFFAIRE CONTRE :

X...

Corruption

OBJET :

Analyse partielle copie de  
travail du scellé THALES /  
TERASASI / UN

tous les fichiers à l'exclusion  
des fichiers intitulés : rapport  
GIAT, Rapport ZA et St6276-

1

ANNEXE



## PROCES - VERBAL

D154/7

12 pages

L'An deux mil onze

Le quatre décembre

à dix heures

Nous, **Anne-Sophie COULBOIS**  
Commissaire de Police

en fonction à la  
Direction Centrale de la Police Judiciaire  
Sous - Direction de Lutte contre la  
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière  
Division Nationale d' Investigations Financières

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.---

--- Étant au service,---

---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9205/4 délivrée Monsieur Nicolas HEITZ, substitut au parquet de PARIS en date du 28/12/2009.-----

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale----

---Procédons à l'analyse d'une partie des documents présents sur la copie de travail du scellé THALES / TERASASI / UN. Analysons tous les documents à l'exclusion de ceux intitulés : « Rapport GIAT », « Rapport ZA », « ST6276-1 ». Précisons que la grande majorité de ces documents sont rédigés en anglais et qu'ils sont traduits par nos soins. Certains documents (majoritairement des articles de presse sont écrits dans une langue étrangère qui semble être du malaisien, nous ne les traduisons pas).

---Réalisons nos constatations sous forme d'un tableau que nous annexons au présent et dont nous reprenons ci-dessous les éléments principaux :

---De manière liminaire, constatons que les documents sont mélangés, les titres des fichiers ne correspondent pas toujours au contenu, deux fichiers portent le même nom à l'exception d'une lettre en majuscule dans le premier et en minuscule dans le second et contiennent des documents différents, certains documents sont présents en double ou en triple, des annexes sont mélangées entre fichiers, des parties annoncées sont manquantes. L'organisation des fichiers et de leur contenu apparaît comme très peu professionnelle.

---Pour mémoire, rappelons le contenu des trois missions confiées à TERASASI selon le contrat X du X:

Mission 1 : marketing du projet : étude de marché ou des concurrents, politique d'acquisition du client, information concernant la Malaisie (culture, société, politique, environnement économique), pratique des affaires, conseils sur la commercialisation et les stratégies de marketing, les procédures d'acquisition du client, conseils sur l'approche du client (présentation technique, compréhension de ses besoins), contact et visite du client, clarification du processus de décision

DAS/2

Mission 2 : phase offre et négociation : préparation de l'offre, projet de proposition technique et commerciale, compréhension des termes et conditions du client, identification des points critiques, suivi du processus de décision, évaluation des contraintes budgétaires et temporelles du client, tout changement (politique, économique, réglementaire) susceptible d'avoir un impact, soutien administratif et logistique aux représentants de Thomson sur place, préparation des négociations, amélioration de tout document pertinent

Mission 3 : période de mise en oeuvre : tout changement susceptible d'avoir un impact, négociation de contrats séparés avec le client ou des partenaires locaux, soutien aux représentants sur place, douanes, transport locaux, inspection des sites, rapatriement des pièces défectueuses, réception des pièces réparées, maintien de bonnes relations avec le client.

Rappelons également les trois contrats concernés :

Contrat SCORPENE : signé le 5/6/2002, en vigueur le 25/10/2002

contrat OUessant : signé le 28/12/2002, en vigueur le 30/10/2003

contrat de formation signé le 8/7/2003, en vigueur le 30/10/2003

### Constatons les éléments suivants :

---Les rapports émanent de TERASASI SDN avant 2004, puis de TERASASI HK (à part certains documents dont l'auteur n'est pas identifiable). Précisons que ces deux entités semblent étroitement liées puisque dans le fichier « Rapport d'étape Janvier-Juin 2004 1<sup>o</sup> Partie », la page de garde est au nom de TERASASI SDN et les autres documents au nom de TERASASI HK

---Les seuls documents utiles à DCNI dans une perspective d'ingénierie commerciale sont les documents suivants (grisés dans le tableau):

---Dans le fichier « Rapport sur la progression du programme de sous-marin malaisien » partie 1 : figure le Rapport sur la progression du programme de sous-marin malaisien rédigé par Terasasi SDN BHD à Thomson-CSF Asia le 02/02/2001 qui contient notamment les éléments suivants :

-Présentation sommaire des points forts et des faiblesses des concurrents de la France : les germano-turcs, les coréens, les russes et les hollandais. Le rapport conclue que le concurrent le plus sérieux pour la France est le sous-marin allemand, qu'il soit vendu par les turcs ou les coréens.

- La stratégie de Périmekar, à l'opposé de la société qui soutient le projet hollandais de manière très médiatique, est de soutenir le projet français, de manière très discrète auprès des preneurs de décisions et d'obtenir une décision rapide.

---Dans le fichier « Rapport sur la progression du programme de sous-marin malaisien » partie 2 figure un document non daté, non identifié établissant une comparaison entre le système turc type 209, le coréen type 209 et le modèle français SCORPENE. Constatons qu'il s'agit uniquement d'une comparaison des données techniques de chaque modèle et en aucun cas d'une comparaison des offres ou des appréciations du gouvernement malaisien sur les caractéristiques techniques de chaque modèle

---Dans le fichier « rapport d'étape mars-avril 2002 » : il est fait état que les missiles SM 39 sont indispensables à l'obtention d'une lettre d'acceptation et le problème des droits d'atterrissage est souligné. Il est stipulé dans le rapport (p 1, 1<sup>o</sup> semaine) : « **il y avait une suggestion de lier les droits d'atterrissage à la délivrance de la lettre d'acceptation.** Cependant, nous avons aidé à convaincre le ministre de la défense de ne rien en faire puisque, entre



*[Handwritten signature]*

D 157/3

autres, cela violerait les lois de l'OMC. Nous continuons à garder un contact étroit avec le ministre de la défense pour vérifier l'avancée de ce point et essayer d'empêcher les droits d'atterrissage de nuire à la délivrance de la lettre d'acceptation. »

---Dans le 2° fichier intitulé « rapport d'étape décembre 2000-juin 2002 ». Il est stipulé (p 2) qu'en décembre 2000, Perimekar a soumis au ministre de la défense et au chef de la marine une offre. En janvier 2001, le gouvernement malaisien s'est décidé à acquérir des sous-marins, « de nombreux changements ont été faits la proposition (en remplaçant les pages pertinentes de la copie adressées à la marine malaisienne) et des discussions on eu lieu à haut niveau pour pousser à commencer les négociations. »

Dans le même fichier, il est précisé qu'en octobre 2001, les allemands ont déposé une offre mais sans information sur celle-ci ou l'avis que porte sur elle les autorités malaisiennes.

Puis, en novembre 2001, il est stipulé : nous avons été informés par des sources que le 27/11/2001, le ministre de la défense et le chef de la marine ont informé le premier ministre sur le cas des sous-marins et que le premier ministre a autorisé le ministre de la défense a continué avec l'offre française

Le 3 décembre 2001 (p 25) : une réunion a eu lieu au ministère de la Défense entre Datuk Subhan Jasmon, l'attaché de défense français (Capitaine Dominique LEROY), Jean-Marie BRIERE (DCNi) et **Razak BAGINDA** pour discuter des configurations finales. Puis, il est stipulé : « **Nous avons rencontré DCNI pour discuter de la stratégie de prix dans le but de rentrer dans les attentes de la marine malaisienne** »

Puis il est stipulé (p 25 § 5) : Nous avons essayé de convaincre DATO SUBHAN JASMON d'accorder un budget supplémentaire pour le système d'évitement de mines (MOA)...nous avons informé les parties que la proposition de JERNAS avait été baissé de 800 millions RM et que la menace allemande était toujours imminente due au fait qu'ils proposent maintenant le sous-marin 218 Dauphin.

Le 8/12/2001 (p 26) : **nous avons rencontré DAT SUBHAN JASMON pour essayer de confirmer le prix**

Le 9/12/2001 : **rencontre entre DCNI, IZAR, Perimékar et TERASASI pour discuter du prix.**

Enfin, en février 2002, il est stipulé : le gouvernement malaisien ne veut signer qu'avec un co-contractant. Pour surmonter cette difficulté, **nous avons proposé de faire des lettre d'acceptations distinctes mais sous condition que le contrat sera finalement signé par une partie.** Finalement, le ministre des finances insiste pour que la lettre d'acceptation ne soit adressée qu'à une partie.

---Dans le fichier intitulé : « rapport d'étape décembre 2000-juin 2002 III 2° partie » figure le rapport d'évaluation de l'offre française par la marine royale malaisienne datée du 17/4/2001, suivie d'un tableau comparant les spécifications du Scorpène et les souhaits de la marine malaisienne ( p29 et s)



*[Handwritten signature]*

D 157/4

avec des appréciations techniques. Le rapport conclut que l'offre est acceptable (p 30) sur un accord pour être atteint sur quelques détails et notamment la livraison.

Constatons que ces informations qui peuvent être utiles à DCNI manquent souvent de précisions ou d'analyse ou sont très probablement connues de DCNI par un autre biais. Ainsi, le rapport d'évaluation de l'offre française par la marine malaisienne, a sans doute été la base des négociations (rappelons que le caractère secret d'une analyse d'offre telle qu'on la connaît dans les marchés publics français ne s'applique pas ici).

Le rôle de TERASASI semble avoir été le plus important dans le cadre de la fixation du prix et du lancement des négociations.

---Constatons que tous les autres documents sont sans importance pour DCNI et constituent dans le grande majorité des comptes-rendus de réunions ou d'événements auxquels des représentants de DCNI et parfois de THALES étaient présents, ou des documents de Périmekar, souvent adressés à DCNI.

Constatons notamment la présence d'un courrier à en tête de Périmekar signé par Razak BAGINDA, en tant que conseiller, en date du 27/4/2001 adressé à Guy KURDJIAN (DCNI), **Razak BAGINDA montre clairement son soutien à l'offre DCNI** (en gras sur le tableau). Constatons que dans ce courrier, c'est PERIMEKAR qui joue le rôle d'ingénierie commerciale puisqu'il conseille DCNI sur la manière d'améliorer son offre.

---Constatons de manière plus générale concernant PERIMEKAR, (éléments soulignés dans le tableau) que dans certains documents dont l'origine est parfois difficile à identifier, la rédaction entraîne parfois une confusion entre Périmekar et TERASASI et que les deux entités semblent parfois se confondre. Il apparaît parfois que TERASASI relate les actions menées par Périmekar, actions qui aurait dû relever de TERASASI en vertu de son contrat d'ingénierie commerciale. Dans certains rapports, TERASASI semble apparaître comme un intermédiaire entre Périmekar et les français, notamment en ce qui concerne l'organisation matérielle de la vie des stagiaires malaisiens en France (Rapport d'étape mars-avril 2002). Il apparaît (fichier intitulé : « Rapport d'étape décembre 2000- juin 2002 III partie 5 ») que TERASASI a assuré les autorités malaisiennes que Périmekar allait fournir ce qui était demandé. Constatons que TERASASI fait remonter des informations brutes : il s'agit de desiderata de la marine malaisienne sur les conditions de vie en France des stagiaires malaisiens, sans commentaires permettant d'évaluation la réponse qui doit être apportée à ces souhaits.

---Constatons par ailleurs les éléments suivants (en gras sur le tableau):

Dans le fichier intitulé : « Rapport d'étape décembre 2000- juin 2002 III partie 5 » un fax du 21/3/2002 de Thomson Malaisie BAIocco contenant un rapport jan-fev 2002 avec la mention manuscrite



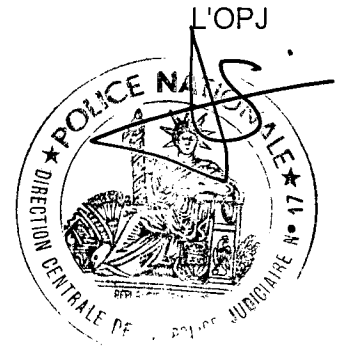
D19/5

« 21/03/02 BB ----) F. BOUF sur la base de ce rapport SVP effectuer paiement TERRASASI pour Jan, fev, Mars »

---Dans le fichier Rapport d'étape Janvier-Juin 2004 1° Partie et 3° partie, il apparaît que TERRASASI est représenté par son directeur, Razak BAGINDA, lors de deux réunions.

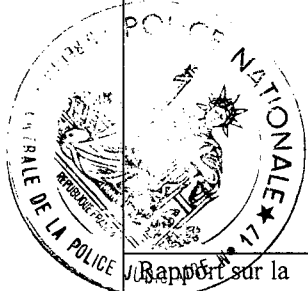
---Constatons enfin que le fichier HK contient des rapports réalisés en vertu d'un autre contrat. Là encore, on note l'absence d'informations confidentielles utiles à DCNI, parfois, même, le rapport semble s'adresser à quelqu'un qui n'a aucun lien ni avec le gouvernement ou la marine malaisienne ni avec le consortium attributaire, à l'exception de la conclusion qui préconise de continuer les efforts pour une approche amicale des relations.

---Dont acte.---



## ANALYSE RAPPORTS TERASASI

FICHER	DATE /AUTEUR	CONTENU
<p>Rapport sur la progression du programme de sous-marin malaisien, 1<sup>o</sup> Partie P 1-38</p>	<p>02/02/2001  De Terasasi SDN BHD à Thomson-CSF Asia</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation sommaire des points forts et des faiblesses des concurrents de la France : les germano-turcs, les coréens, les russes et les hollandais. Le rapport conclue que le concurrent les plus sérieux pour la France est le sous-marin allemand, qu'il soit vendu par les turcs ou les coréens.</li> <li>- l'offre de Périmekar a le soutien des ministres de la Défense et des finances. Périmekar s'est rendu au <u>Pakistan pour rencontrer des officiels et des gens de DCNI</u></li> <li>- Il est précisé que « nous nous préparons pour la venue de l'équipe technique de DCNI, début mars et insistons pour l'obtention d'une lettre d'intention du gouvernement malaisien »</li> <li>- la stratégie de Périmekar, à l'opposé de la société qui soutient le projet hollandais de manière très médiatique, est de soutenir le projet français, de manière très discrète auprès des preneurs de décisions et d'obtenir une <u>décision rapide.</u></li> <li>- Constatons que suit une présentation plus détaillée des offres concurrentes, sauf l'offre allemande, avec des tableaux comparatifs entre ces offres et la française</li> </ul> <p><u>Constatons que dans la rédaction du rapport, Périmekar et Terasasi sont confondus comme étant une même entité et qu'il est parfois difficile d'identifier si les actions citées concernent l'une ou l'autre de ces sociétés.</u></p>
<p>Rapport sur la progression du programme de sous-marin malaisien, 1<sup>o</sup> Partie P 38-63</p>	<p>Octobre 2001  TERASASI SDN BHD</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- présence de Périmekar au LIMA de 2001 avec un stand commun avec DCNI et IZAR</li> <li>- le 15 octobre 2001, une réunion a eu lieu entre Périmekar, NAVFCO et la marine malaisienne concernant la formation et la vie des stagiaires malaisiens en France</li> <li>- en annexe, plusieurs courriers de Périmekar à DCNI (M. KURKDJIAN)</li> </ul> <p>Constatons que ces courriers concernent la formation ou les spécificités techniques de l'équipement des sous marins. Ces courriers sont adressés à DCNI, il n'y a donc aucun intérêt pour TERASASI de le retransmettre aux décideurs français</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des documents en annexe distinguent les missions assurées par DCNI, de celles assurées par Périmekar, concernant la formation</li> <li>- un compte-rendu de réunion entre le gouvernement malaisien, Périmekar, DCNI et IZAR.</li> </ul>
<p>Rapport sur la progression du programme de sous-marin malaisien, 1<sup>o</sup></p>	<p>Avril 2001  TERASASI SDN</p>	<p>Ces documents concernent la réunion de lancement avec le gouvernement malaisien.</p> <p>Il est stipulé que Périmekar a été convoqué par le ministre malaisien des finances pour une réunion de lancement. La réunion a notamment porté sur la possibilité de considérer Perimekar comme contractant principal, la formation...</p> <p>L'auteur du rapport précise qu'il lui a été indiqué qu'une réunion de lancement précède généralement la signature</p>



Annexé au P.V. N° 105/18  
L'Officier de Police Judiciaire

DISK

Partie  
P 63 et  
suivantes

BHD

d'une lettre d'intention. Cependant, comme les négociations avec Périmekar ont tout de suite commencé, on passera directement à l'étape suivante : la lettre d'attribution

Le rapport stipule que Perimekar a souligné que le programme de formation devait être amélioré considérablement pour être justifié auprès du gouvernement malaisien ; que DCNI considère « nos » suggestions mais peut uniquement revenir avec quelque chose de solide pour le prix à la fin mai ; que Perimekar va reprendre « nos » idées concernant le programme de formation, en vue des discussions suivantes avec DCNI. Le rapport fait état de courriers envoyés à ce sujet à DCNI par Périmekar

Le rapport aborde ensuite les considérations techniques et explique qu'un comité technique de la marine malaisienne se réunira avec Perimekar. Il est stipulé ensuite que « nous » avons l'intention d'insister pour un programme proactif de négociations. Il est stipulé que DCNI a précisé que ses experts techniques seront disponibles à ce moment là.

Le rapport aborde ensuite le management du projet et précise que le ministre des finances a demandé à ce que Périmekar détaille mieux son rôle dans le management des risques du projet et stipule que « nous » travaillons avec THALES à la préparation d'une description détaillée.

Concernant la concurrence, le rapport affirme que les risques principaux viennent d'une concurrence indirecte : les difficultés budgétaires pouvant nuire au principe même de l'achat de sous-marins et le problème de l'offre de formation.

Constatons que suivent des documents issus de Perimekar concernant les points évoqués ci-dessus dont des copies de fax adressés par DCNI concernant l'équipement des sous-marins. Figurent également des courriers adressés par Périmekar à DCNI dont **un courrier (P 89) adressé par Perimekar le 27 avril 2001 à DCNI (Guy KURKDJIAN) et signé par Razak BAGINDA, en tant que conseiller. Ce courrier fait état du fait que l'auteur et le destinataire se connaissent, l'auteur écrit pour exprimer quelques problèmes concernant la réunion de lancement du 30 mai : le volet formation ne peut pas être défendu tel quel ; le volet commercial dont le prix n'a toujours pas été fourni. ABDUL RAZAK BAGINDA souhaite rencontrer M. KURKDJIAN le 13 mai à PARIS. Constatons que suit la réponse de Guy KURKDJIAN qui précise notamment qu'il se réjouit de revoir M. RAZAK BAGINDA. Constatons que dans ce courrier, RAZAK BAGINDA montre clairement son soutien à l'offre de DCNI.**

Rapport sur la  
progression du  
programme de  
sous-marin  
malaisien, 2°  
Partie

- un rapport de DCNI sur les possibilités d'un contenu local, daté de mars 2001  
- un document (p 57) sur les prévisions d'exigences de la marine malaisienne concernant la nécessité de fournir des programmes pour la maintenance et le bon fonctionnement des équipements des sous-marins  
Constatons qu'il s'agit en réalité des documents fournis en annexe suite aux négociations techniques de l'état 2001 et cité ci-dessous ( rapport d'étape, à partir de la page 81)



Annexe au P.V. N° 105  
L'Officier de Police Judiciaire

2/1516

P 1-81		<ul style="list-style-type: none"> <li>- un document (p 60) intitulé : « Périmekar et le management du projet de sous-marin » : description du rôle de Périmekar en tant que manager du projet : mission de formation (possibilité d'une joint venture avec Nafco), soutien, logistique, maintenance des équipements</li> <li>- une lettre des forces armées malaisiennes (LTAT) adressée à Périmekar acceptant de prendre 20 % du capital de Périmekar</li> <li>- comparaison entre le système turc type 209, le coréen type 209 et le modèle français SCORPENE. Constatons qu'il s'agit uniquement d'une comparaison des données techniques de chaque modèle et en aucun cas d'une comparaison des offres ou des appréciations du gouvernement malaisien sur les caractéristiques techniques de chaque modèle</li> <li>- des articles de presse</li> </ul>
<p>Rapport sur la progression du programme de sous-marin malaisien, 2° Partie P 81 et suivants</p>	<p>Auteur inconnu Septembre 2011</p>	<p>Rapport d'étape sur le projet malaisien de sous-marin Ce rapport fait état de la réunion entre Périmekar et le ministre de la défense Malaisien pour le projet MIP, en présence du Colonel IMBERT de la DGA. Plusieurs sociétés malaisiennes se sont fait connaître comme étant intéressées par le MIP, certaines ont été rencontrées par des représentants de Périmekar, DCN, IZAR et THALES Il est fait état de négociations techniques entre la marine malaisienne, Périmekar, DCNI et IZAR du 17 juillet au 2 août 2011 et de la visite organisée par Périmekar et DCNI de l'équipe brestoise pour le gouvernement malaisien et la marine malaisienne, l'équipe malaisienne a reçu un accueil chaleureux de DCNI. Durant ces réunions, l'évaluation technique de la marine malaisienne a été officiellement rendue, cette évaluation est fournie en annexe ainsi que les minutes de cette réunion et un résumé des options additionnelles</p>
<p>Rapport sur la progression du programme de sous-marin malaisien, 3° Partie</p>		<p>Constatons qu'il s'agit du même document que celui intitulé « Rapport sur la progression du programme de sous-marin malaisien, 2° Partie »</p>
<p>Rapport sur la progression du programme de sous-marin malaisien, 4° Partie</p>	<p>App. exé au P. 170 de l'Officier de Police Judiciaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un document concernant le volet formation et équipement de l'offre DCNI / Périmekar dont l'origine n'est pas identifiable mais daté du 30/05/2001. il est stipulé (p9, point 55) que l'équipe d'évaluation trouve l'offre convenable pour la marine malaisienne, quelques recommandations sont faites par l'équipe d'évaluation pour améliorer l'offre</li> <li>- les minutes des réunions techniques de juillet 2001, citées supra, auxquelles des représentants de DCNI étaient présents</li> <li>- le projet de management et de gestion des risques de Périmekar, daté de juillet 2001 (p 50)</li> <li>- le programme rédigé par Périmekar de la visite organisée par DCNI des locaux de Brest (p 93)</li> </ul> <p>Constatons que les personnes suivantes font partie du voyage : ABD HAMID BIN JONED, sous secrétaire adjoint</p>

4



DIS/6





An exé au P.V. N° 205.  
L'Officier de Police Judiciaire

		<p>Capitaine SUKHDEV SINGH KHAZAN SINGH, directeur des technologies de l'information          Commandant MAZLAN BIN MOHD YUNUS, officier politique et documentation          Lieutenant Commandant ABDULLAH SANI BIN ISMAIL, officier          Lieutenant Commandant ZULKFLI BIN ABDULLAH, officier propulsion          DR ROSLAN BIN AZIZ, officier de recherche          MUSTAFFA DAPAT, manager</p> <p>- les minutes des réunions du 25/9/2001 et du 5/10/2001 avec le gouvernement malaisien, Périmékar, DCNI, IZAR .          Notons qu'un représentant de THALES est également présent à la réunion du 25/9/2001</p>
Rapport d'étape mars avril 2002	MARS-AVRIL 2002 Terasasi SDN	<p><u>- missiles SM 39 indispensable pour obtenir une lettre d'acceptation</u>  <u>- contact avec le ministre de la défense pour éviter que la question des droits d'atterrissage ne compromettent la rédaction de cette lettre</u></p> <p>- <u>négociations entre Périmékar et la marine malaisienne sur l'aspect formation : La marine malaisienne souhaite de nombreuses améliorations à la situation des stagiaires malaisiens en France. Il s'agit d'une simple remontée des desiderata de la marine malaisienne sur l'aspect matériel du séjour en France, sans analyse sur la réponse qu'il convient d'y apporter.</u></p> <p>- <u>négociations sur le contrat OUESSANT</u>          - <u>organisation de RDV avec Périmékar et DCNI</u></p> <p>De manière générale, il s'agit d'un exposé factuel de l'état des négociations et de l'avancée des projets, sans aucune plus-value (information confidentielle, analyse propre...), il est souvent fait état de réunion où DCNI est présente.</p>
1 <sup>o</sup> fichier intitulé Rapport d'étape décembre 2000- juin 2002 P 1-25	JANVIER 2003 TERASASI SDN	<p>- <u>point sur l'activité de Périmékar sur l'aspect formation</u>, pas d'informations confidentielles, à titre d'exemple : une lettre envoyée par DCNI ou chef de la Marine est mentionné (et jointe en annexe), sans qu'aucune information ne soit donnée sur les suite réservées à ce courrier par la Malaisie</p> <p>- Articles de presse</p>
Rapport d'étape décembre 2000- juin 2002 P 26 s	Février 2003 TERASASI SDN	<p>- <u>point sur l'activité de Périmékar sur l'aspect formation</u></p> <p>- <u>remontée brutes des souhaits malaisiens qui ont déjà été exprimés (taille et location des maisons, équipement des logements)</u></p> <p>- <u>En annexe : des courriers de Perimekar à la marine malaisienne</u></p> <p>- articles de presse</p>
2 <sup>o</sup> fichier intitulé	Décembre 2000	<p><u>- janvier 2001 (p-2) : des réunions on eu lieu à haut niveau (avec Terasasi ?) pour pousser à lancer les negociations</u></p>

DIS/9

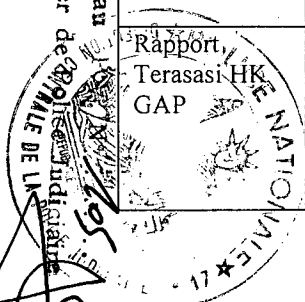
<p>Rapport d'étape décembre 2000- juin 2002</p>	<p>– Juin 200 2</p> <p>TERASASI SDN</p>	<p>pour l'achat de sous-marins.</p> <p>-février 2001 : texte quasiment identique au fichier Rapport sur la progression du programme de sous-marin malaisien, 1° Partie</p> <p>-mars 2001 : identique au document Avril 2001 TERASASI SDN BHD</p> <p>-octobre 2001 : point sur le concurrent allemand qui a influencé le ministre de la défense pour être évalué. Une offre a été déposée, Aucune information sur le contenu de l'offre ou sur l'avis des malaisiens</p> <p>-novembre 2001 : nous avons été informés par des sources que le 27/11/2001, le ministre de la défense le le chef de la marine ont informé le premier ministre sur le cas des sous-marins et que le premier ministre a autorisé le ministre de la défense a continué avec l'offre française</p> <p>-3 décembre 2001 (p25) : réunion au ministère de la défense entre Datuk Subhan Jasmon, l'attaché de défense français (Capitaine Dominique LEROY), Jean-Marie BRIERE (DCNi) et <b>Razak BAGINDA</b> pour discuter des configurations finales. Nous avons rencontré DCNI pour discuter de la stratégie de prix dans le but de rentrer dans les attentes de la marine malaisienne</p> <p>(p 25§ 5) Nous avons essayé de convaincre DATO SUBHAN JASMON d'accorder un budget supplémentaire pour le système d'évitement de mines (MOA)...nous avons informé les parties que la proposition de JERNAS avait été baissé de 800 millions RM et que la menace allemande était toujours imminente due au fait qu'ils proposent maintenant le sous-marin 218 Dauphin.</p> <p>-8/12/2001 (p 26) : nous avons rencontré DAT SUBHAN JASMON pour essayer de confirmer le prix</p> <p>-9/12/2001 : rencontre entre DCNI, IZAR, Perimekar et TERASASI pour discuter du prix.</p> <p>-février 2002 : le gouvernement malaisien ne veut signer qu'avec un co-contractant. Pour surmonter cette difficulté, nous avons proposé de faire des lettre d'acceptations distinctes mais sous condition que le contrat sera finalement signé par une partie. Finalement, le ministre des finances insiste pour que la lettre d'acceptation ne soit adressée qu'à une partie.</p> <p>De manière générale : description des négociations et notamment de réunions auxquelles DCNI est présente.</p> <p>- point sur l'activité de Périmékar</p> <p>-point sur la volonté de DCNI de participer au MIP</p> <p>-point sur les desiderata des malaisiens concernant la formation</p>
<p>Rapport d'étape décembre 2000- juin 2002 III</p> <p>partie 1,2,3,5</p>	<p>Décembre 2000</p> <p>– Juin 200 2</p> <p>Annexes</p>	<p>- partie 1 : document sur la Corée : similaire au premier fichier</p> <p>-partie 2 : rapport d'évaluation de l'offre française par la marine royale malaisienne datée du 17/4/2001, suivie d'un tableau comparant les spécifications du Scorpène et les souhaits de la marine malaisienne ( p29 et s) avec des appréciations technique. Le rapport conclut que l'offre est acceptable (p 30) sir un accord pour être atteint sur quelques détails et notamment la livraison.</p>

Annexe au P.V. N° 205  
 L'Officier de Police  
 MALE DE LA POLICE JUDICIAIRE  
 (Signature)

915/

(notons qu'il n'y a pas de partie 4)		<p>P 120 : un fac de DCNI à Périmekar.</p> <p><u>-partie 3 : documents de Périmekar dont des fax de Perimekar à DCNI</u></p> <p>- minutes de réunion où DCNI est représentée</p> <p>-partie 5 : planning des réunions, revue de presse, un rapport jan-fev 2002 (p 33) faxé le 21 mars 2002 de Thomson Malaisie BAIocco avec la mention manuscrite « 21/03/02 BB ----) F. BOUF sur la base de ce rapport SVP effectuer paiement TERRASASI pour Jan, fev, Mars »</p> <p><u>Dans ce rapport ( p36) il est fait état des desideratas des malaisiens concernant la formation et stipulé « nous les avons assuré que le fournisseur essaierait de les satisfaire »</u></p>
Rapport d'étape Janvier-Février 2002	Janvier-Février 2002 Auteur non identifié	<p>- Reprend document supra (décembre-juin 2002) : desideratas des malaisiens concernant la formation « nous les avons assuré que le fournisseur essaierait de les satisfaire »</p> <p>- déroulement des négociations et activité de Périmekar</p>
Rapport d'étape Janvier-Juin 2004 1° Partie	Janvier-Juin 2004, page de garde Terasasi SDN, ensuite Tersasi HK	<p><u>-contact avec Périmekar</u></p> <p>-exposé sur la politique malaisienne issu de la presse, sans lien avec les sous-marins</p> <p>- minutes d'une réunion (p 75) pour le lancement des services de soutien ayant lieu le 29/4/2004 dans les locaux de THINT Malaisie à Kuala Lumpur où THINT Asia et Armaris sont présents, <b>TERASASI est notamment représenté par son directeur, Razak BAGINDA</b></p>
Rapport d'étape Janvier-Juin 2004 2° Partie	Mars 2004 TERASASI HK	exposé politique fait à partir de coupures de presse, sans liens avec les sous-marins
Rapport d'étape Janvier-Juin 2004 3° Partie	Mai et Juin 2004 TERASASI HK	<p>- presse</p> <p>-minutes de la deuxième réunion (p 61-64) le 15/04/2004 (fait apparemment référence à la réunion chez THINT Malaisie (voir fichier rapport d'étape janvier-juin 2004, 1° partie), <b>TERASASI est toujours représentée par RAZAK BAGINDA.</b></p> <p>-rapport mai 2004 (p 71) : <u>contacts et suivi de Périmekar</u> et point presse sans lien avec sous marin</p> <p>-rapport juin 2004 : <u>contacts et suivi de Périmekar</u> et point presse sans lien avec sous marin</p>
Rapport Terasasi HK GAP	Terasasi HK postérieur à octobre 2005	- rapport d'octobre 2005 à juin 2006 : il s'agit du premier rapport établi dans le cadre du contrat THK / 001-061/ARM en lien avec la variation de commande pour l'extension du contrat Scorpène (GAP) : fait état de l'avancée de la formation (nombre de stagiaires, congés, compétences des stagiaires...), discussions pour combler le trou (GAP) d'un an entre les contrats Scorpène et formation. Il est précisé (p8,16) que la marine malaisienne semble favorable à la proposition du consortium de décaler la livraison du scorpène, les coûts supplémentaires faisant l'objet de

An exé au  
L'Officier de  
de  
MALE DE LA

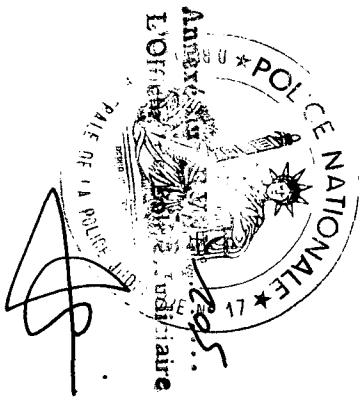


DIS/AM

		<p>compensations avec notamment l'installation d'équipements complémentaires. Il est précisé qu'aucune variation de commande (Variation Orders, VO) n'a été reçue par la marine malaisienne puis, en avril 2006 (p13), qu'au total, 132 VO ont été reçues</p> <p>Il est fait état de réunions que le consortium aurait eu avec la marine malaisienne (p 9)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rapport juillet 2006-août 2006 (p20) et rapport septembre 2006-novembre 2006 (p25): la marine malaisienne réfléchit toujours au problème du GAP, état des stagiaires</li> <li>- rapport octobre 2005 – novembre 2006 : reprend les données des rapports précédents (p 36). il est précisé pour avril 2006, des éléments concernant les achats de compensations et les investissements (p 50)</li> </ul> <p>en conclusion (p 77) : <b>le fournisseur doit continuer à exprimer des gestes amicaux, à se montrer ouvert lors des discussions!</b></p> <p>- <u>Impression générale que le rapport s'adresse à quelqu'un qui ne fait ni partie de la marine ou du gouvernement malaisien, ni du consortium attributaire, exemple : le consortium a demandé au ministère de la défense une avance de 15 % (p 29), à la cérémonie de signature, le consortium était représenté par MM SAJOURS, Philippe NOVELLI et Donato MARTINEZ (p 32), la construction se déroule bien (p 32), le fournisseur a confirmé que le projet d'investissement (offset) I202 était abandonné et le I201 gelé suite à un changement d'actionariat de THALES BROADCASTS et multimédia (p 50)</u></p>
--	--	---

LEGENDE :

- **éléments grisés** : informations utiles à DCNI
- **éléments soulignés** : liens/confusion Perimekar-Terasasi
- **éléments gras** : divers éléments notables



D157/12